



ASSUREUR MILITANT.

« JEUNES OFFICIELS, Vers une Génération Responsable »

FICHE 051

**Cette fiche annule et remplace toutes les précédentes devenues obsolètes.
Elle est la seule et unique référence, conforme au plan national de développement 2012/2016**

OBJET : Modalités 2014-2015
AUTEUR : Nathalie GRAND
SECRETAIRE : Maryline ATEK
DESTINATAIRES : **DNA/DSR/DSD**

Sommaire		Composition de la CMN	
La politique nationale en direction des Jeunes et bilan	pages 2/3	Chantal GUILLAUMENT	Professeur EPS (19)
Rôle des jeunes officiels juges/arbitres	pages 3 à 7	Laurence MOSTEIRO	Professeur EPS (06)
Les autres rôles	pages 7/8	Alexis GRONOFF	Professeur EPS (41)
Financement du programme	pages 8/9	Jérôme HOSTINGUE Réf. com	Professeur EPS (50)
Le challenge UNSS/MAIF Lycées	pages 10	Sabine BEAU	Elève (72)
Aide au programme de formation	page 10	Sargis SARGSYAN	Elève (68)
Fonctionnement général	page 10	Nathalie KIEFFER Réf. com	SR Strasbourg
Annexe 1 Fiche remboursement meilleurs JO académiques	page 11	Fabrice BOITEZ	SD 62
Annexe 2 projet de formation	page 12	Didier POULMARC'H	SD 33
Annexe 3 fiche remboursement challenge UNSS/MAIF	page 13	Serge RAINERI	SR Nancy/Metz
		Patrick DESCHAMPS	SD 46
		Nathalie GRAND	DNA
		Patrick VADJA	AFCAM
		Charlotte GIRARD	Ambassadrice dossier JO/IA (37)
		Fabienne ROUSSILLON	IA IPR (94)
		Christine MENARD	IA IPR (06)
		Alain SAUVIAC	Représentant MAIF

Signée le 7/11/2014

Laurent PETRYNKA
Directeur National de l'UNSS

LA POLITIQUE NATIONALE

Les services de L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) mettent en œuvre la formation des Jeunes Officiels en proposant différents rôles possibles au sein de leurs associations sportives (AS). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences, nécessaires à son engagement responsable tout au long de son parcours.

Outre l'article premier de ses statuts, l'UNSS s'appuie sur les textes officiels ministériels:

La circulaire n°2010-125 du 18 août 2010 confirme cet engagement et nous incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme.

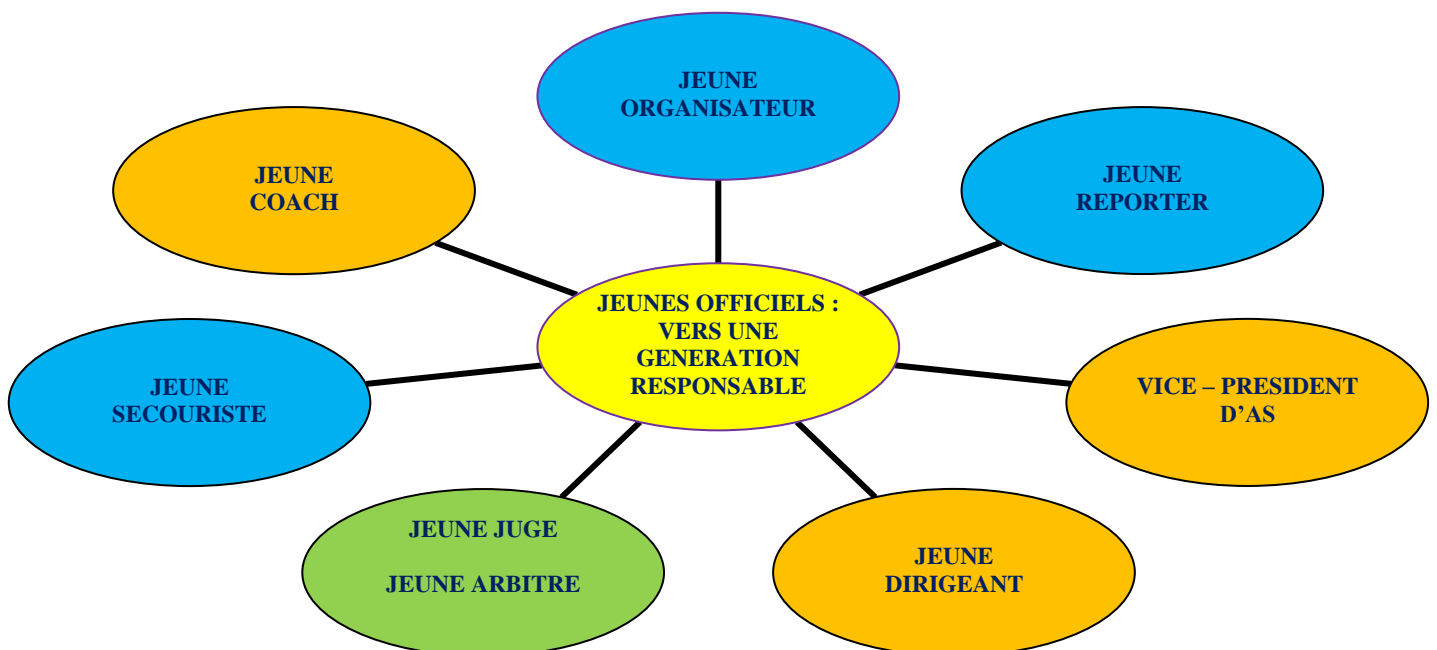
Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences reconnues et valorisées au sein de l'UNSS. Elle invite les chefs d'établissement à la nomination d'un(e) vice-président(e) élève siégeant au comité directeur.

Au cœur des enjeux de vie associative, l'intégration des élèves aux côtés du chef d'établissement, Président de l'AS, est l'occasion d'une première expérience vers la formation du dirigeant sportif de demain.

La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule : «...Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :

- La pratique d'activités physiques, sportives et artistiquesdans le cadre de l'UNSS
- L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté... »

L'UNSS au travers de ces différentes rencontres, compétitions et formations permet aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



PS : la couleur correspond aux couleurs des maillots et tee shirts distribués aux championnats de France

1. BILAN 2013/2014

QUALITATIF		QUANTITATIF	
Entrée en formation	64 340	Nombre de certification maximal	
Niveau départemental	69 110	Badminton	10 431
Niveau académique	30 900	Handball	9615
Niveau national	2903	Futsal	5624
Niveau international	28		
Jeunes répertoriés	167 281		

Filles : **40.78 %**

Garçons : **59,22%**

INCONTOURNABLE (CNJO 26/09/2013 et 22/09/2014)

Les services de l'UNSS doivent mettre en place au sein de l'académie (ou du département) une commission de jeunes officiels (CRJO ou CDJO).

Cette commission traitera du dossier « vers une génération responsable » dans sa globalité. Les comptes rendus de réunion seront transmis à la CNJO.

- **Module J.O du portail internet de l'UNSS**

Les services de l'UNSS ont accès aux bases de données 2012-2013 et 2013-2014.

2. MOYENS A DISPOSITION

Chaque équipe académique est pleinement responsable de la gestion de la saisie sur OPUSS de la certification de tous les rôles des jeunes officiels.

IMPORTANT (CNJO 22/09/2014)

Les services doivent être vigilants sur la saisie sur OPUSS des Jeunes Officiels et ce, dans tous les rôles y compris les vice-présidents élèves.

Le module OPUSS a été réactualisé à la rentrée 2014 pour faciliter cette saisie.

3. LA DOCUMENTATION UNSS

Tous les livrets de formation spécifique par activité des Jeunes Officiels seront disponibles sur le site. Ils ont tous été actualisés par les membres des CMN au regard du programme 2012-2016 et de l'harmonisation des compétences liée à l'option EPS facultative.

NOUVEAUTE (CNJO 22/09/2014)

Les livrets jeunes organisateurs et jeunes dirigeants ont été supprimés au profit d'un seul dossier nommé « Jeunes Officiels vers une génération responsable ». Ce dossier reprend tous les rôles possibles proposés au Jeune Officiel sous forme de fiches.

De fait, les missions sont donc supprimées.

I. Le rôle des Jeunes Officiels juges/arbitres

1. LA FORMATION DES JEUNES OFFICIELS : UNE PRIORITE NATIONALE

Les services de l'UNSS mettent en œuvre la formation des jeunes juges/ arbitres dans toutes les activités inscrites dans le programme sportif du département et /ou de l'académie dont ils ont la charge.

- La valorisation des Jeunes Officiels repose sur les niveaux de compétences validés par la certification UNSS :
 - les meilleurs des districts officient au championnat départemental,
 - les meilleurs départementaux officient au championnat académique,
 - les meilleurs académiques officient au championnat de France.
- En 2013/2014, **167 281 certifications** Jeunes Officiels ont été répertoriées dont 79 522 nouveaux Jeunes Officiels certifiés dans l'année. 163 577 sont des jeunes juges et/ou arbitres, 3449 jeunes organisateurs, 255 jeunes dirigeants et 2189 vice-présidents élèves.

Tout en maintenant les effectifs à ce niveau, l'UNSS privilégie la recherche d'une qualité améliorée en :

 - poursuivant son effort de formation,
 - fidélisant ses jeunes juges et jeunes arbitres,
 - améliorant la qualité de la formation,
 - en proposant de nouveau rôle,
- Pour les jeunes qui quittent le second degré, la **liste des jeunes juges et jeunes arbitres** est transmise à la FFSU afin de proposer une suite logique et enrichissante à nos licencié(e)s.
- *Les directions des services régionaux UNSS doivent s'investir pour faire signer des conventions avec les UFR STAPS afin d'intéresser les étudiants à la problématique de l'accès aux responsabilités par le jugement et l'arbitrage :*
 - ✓ dans le cadre de leur formation personnelle
 - ✓ dans leur demande pédagogique envers les Jeunes Officiels UNSS.

• **Le haut niveau du sport scolaire**

Dans le bulletin Officiel spécial n°5 du 19 juillet 2012 « Évaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique - Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation », il est précisé que :

« les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau, à savoir : la part réservée à la pratique sportive est automatiquement validée à 16 points, les 4 points restants sont attribués à l'occasion d'un entretien permettant d'attester de leurs connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique ». Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

La circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013 modifie la circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012 sur la reconnaissance du haut niveau scolaire en précisant : les candidats certifiés jeunes officiels nationaux ou internationaux « durant leurs scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau.

- Ainsi l'évaluation rend compte des compétences acquises du Jeune Officiel aux différents niveaux de certification (départemental, académique, nationale, internationale). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation.

Rappel : seul le fichier envoyé par l'UNSS à l'Inspection Générale à l'issue de la saison sportive de l'année est officiel.

2. LA FORMATION ET LA CERTIFICATION DES JEUNES JUGES ET ARBITRES

Conformément aux décisions adoptées lors du conseil de direction du 5 mai 2008, il ne peut y avoir de Jeunes Officiels certifiés que si le support de formation « livret Jeune Officiel en ... » est référencé.

Reconnaissance par les fédérations

- Les certifications départementales sont validées par l'UNSS avec la collaboration du comité départemental du sport concerné.

- Les certifications académiques sont validées par l'UNSS avec la collaboration de la ligue régionale du sport concerné.
- les certifications nationales sont validées par l'UNSS avec la collaboration de la fédération du sport concerné.

Rappel : pour chaque niveau, il est important que les services de l'UNSS communiquent aux fédérations, ligues et comités départementaux, les listes des jeunes juges/arbitres UNSS.

En revanche, les équivalences dans le sens fédération \implies UNSS ne sont pas possibles. La validation d'un niveau de certification ne peut être acquise que lors d'un championnat/rencontre UNSS.

a) au niveau de l'AS

RESPONSABLE : l'enseignant animant l'A.S

MODALITES

- a) Information
- b) Formation initiale :
 - par activité en direction de tous les inscrits à l'A.S

OBJECTIF

- donner le goût à l'arbitrage, au jugement, et à la responsabilisation sur les compétitions sportives
- donner goût à la vie associative

CERTIFICATION

Aucune. Toutefois un document local peut être remis au jeune officiel, dès le 1^{er} jour de présence.

b) au niveau du district ou du département

Il est convenu de différencier dans la saisie sur OPUSS :

- les jeunes officiels juges et les jeunes arbitres,

RESPONSABLE : le (la) Directeur (trice) du service départemental UNSS en lien avec un superviseur des jeunes juges/arbitres, membre de la CMD, du comité départemental de l'activité concernée, présent pour la validation de la certification.

MODALITES

ENTREE EN FORMATION	DISTRICT →	Remise de diplôme et inscription sur le fichier JO
CERTIFICATION (Niveau d'exigence minimale 10/20)	NIVEAU DEPARTEMENTAL →	Remise du diplôme + bracelet bleu puis saisie sur OPUSS

NOTA

- Les Directeurs (trices) des services départementaux ne peuvent délivrer que des certifications départementales
- Cette formation se fait sous le contrôle de la Commission Mixte Départementale : la saisie sur OPUSS ne peut être faite que par les Directeurs (trices) des services départementaux UNSS ou par les référents techniques nommés par les services.
- Le plan de formation est maîtrisé par le directeur du service départemental UNSS en collaboration avec les enseignants responsables et les partenaires (comités départementaux).
- la certification doit être enregistrée sur OPUSS **au plus tard 15 jours** après la validation du jeune juge/arbitre par le service UNSS concerné
- Un bracelet bleu doit être remis au Jeune Officiel

c) au niveau académique

Il est convenu de différencier dans la saisie sur OPUSS

- les jeunes officiels juges et jeunes arbitres

RESPONSABLE : le (la) Directeur (trice) du service régional UNSS en lien avec un superviseur des Jeunes juges/arbitres, membre de la CMR, de la ligue de l'activité concernée, **présent pour la validation de la certification.**

MODALITES

CERTIFICATION (Niveau d'exigence minimale 12/20)	NIVEAU ACADEMIQUE ➔	Remise du diplôme + bracelet jaune puis saisie sur OPUSS
---	----------------------------	---

NOTA

- Les Directeurs (trices) des services régionaux ne peuvent délivrer que des certifications départementales
- Cette formation se fait sous le contrôle de la Commission Mixte Régionale : la saisie sur OPUSS ne peut être faite que par les directeurs (trices) des services régionaux UNSS ou par les référents techniques nommés par les services.
- Le plan de formation est maîtrisé par le Directeur du service régional UNSS en collaboration avec les enseignants responsables et les partenaires (Ligues).
- la certification doit être enregistrée sur OPUSS **au plus tard 15 jours** après la validation du Jeune juge/arbitre par le service UNSS concerné
- Un bracelet jaune doit être remis au Jeunes Officiel

d) au niveau national

Il est convenu de différencier dans la saisie sur OPUSS :

- les jeunes officiels juges et jeunes arbitres

- Seuls pourront officier en championnat de France des jeunes juges/arbitres certifiés de niveau académique, national ou international.
- L'organisateur (service UNSS) a la possibilité de compléter le pool juges/ arbitres par des J.O issus d'autres académies (les meilleurs JO) que l'académie organisatrice, et reconnus pour leurs compétences.
Toute demande en ce sens doit être impérativement validée par le Directeur National Adjoint en charge de l'activité.
- Les Directeurs Nationaux peuvent délivrer toutes les certifications, mais en aucun cas le Jeune Officiel ne doit être rétrogradé.

RESPONSABLE : le (la) Directeur (trice) National (e) chargé (e) du Championnat de France en lien avec un ou des membres de CMN spécifiquement désigné pour suivre les jeunes juges et les jeunes arbitres pendant toute la durée du championnat de France.

MODALITES DE CERTIFICATION

CERTIFICATION (Niveau d'exigence minimale 14/20)	NIVEAU NATIONAL ➔	Remise de l'attestation pour les lycéens et du diplôme pour les collégiens + bracelet rouge puis saisie sur OPUSS (DN)
---	--------------------------	---

ROLE DU REFERENT NATIONAL JEUNES OFFICIELS EN LIEN AVEC LE (LA) DNA EN CHARGE DE L'ACTIVITE :

- accueil et réunion des jeunes juges/arbitres (distribution du polo MAIF, couleur verte),
- examen théorique (coeff 1) doit avoir lieu avant le début du championnat de France ; dans ce cas, prévoir sur l'organigramme du championnat un créneau horaire suffisant et une salle.
- affectation pendant toute la durée du championnat de France permettant l'examen pratique (coeff 2) sous la forme d'un contrôle continu pendant tout le championnat, avec l'aide de la commission Jeunes Officiels de l'organisation du championnat de France
- suivi et validation de la certification

- remise des cadeaux MAIF lors de la cérémonie protocolaire de remise des récompenses en lien avec le service organisateur
- remise du diplôme et/ou de l'attestation (uniquement pour les lycées) qui mentionne de sa certification nationale. Pour les lycéens cette mention lui permet de s'inscrire à l'option facultative EPS bac (cf BO spécial n°5 du 19 juillet 2012).
- remise d'un bracelet rouge permettant d'identifier son niveau national
- établir la liste initiale et faire appliquer les sanctions prévues en cas d'absence (le numéro de licence est indispensable),
- envoyer à la Direction Nationale la liste complète des jeunes juges et jeunes arbitres nationaux avec le palmarès

Important : élaborer le compte-rendu de l'évaluation et de la certification de tous les Jeunes Officiels

Attention : les attestations pour les lycéens et/ou diplômes pour les collégiens remis aux JO juges/arbitres lors du protocole sont sous la responsabilité du service organisateur en collaboration avec les membres de CMN.

3. LA NOTION DE RESPONSABILITE

- Pendant le championnat, le (la) jeune juge/arbitre est sous la responsabilité de l'organisateur.
- Pendant le trajet pour se rendre au championnat :
 - ✓ S'il (elle) fait partie de l'établissement qualifié : il (elle) est placé (e) sous la responsabilité de son professeur.
 - ✓ S'il (elle) ne fait pas partie de l'équipe qualifiée, **2 possibilités, soit :**
 - il (elle) est placé (e) sous la responsabilité du professeur de l'équipe retenue et est obligatoirement en possession d'une autorisation du chef d'établissement,
 - si aucune équipe de l'académie n'est qualifiée, le (la) jeune arbitre se déplace par ses propres moyens ou est rattaché (e) à la délégation de l'académie la plus proche et est obligatoirement en possession d'une autorisation du chef d'établissement et de ses parents.

Le (la) directeur (trice) du service régional est chargé (e) d'étudier la solution la plus judicieuse et est responsable du respect de ces dispositions.

*L'autorisation parentale est **obligatoire** et le (la) Jeune juge/arbitre doit être en possession de sa licence.*

II. Les autres rôles

jeune organisateur, jeune coach, jeune dirigeant, vice-président élève, jeune secouriste, jeune reporter

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation de jeune organisateur, jeune coach, jeune dirigeant, vice-président élève, jeunes secouriste, jeune reporter en collaboration étroite avec les AS, les structures UNSS et les partenaires (CDOS/CROS/Ligue de l'Enseignement/U CPA/autres).

Les jeunes juges/arbitres, les jeunes dirigeants, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters, les jeunes secouristes, les jeunes coaches, les vice-présidents élèves doivent être intégrés au protocole de la cérémonie de remise des récompenses ; ils appartiennent au collectif d'organisation des championnats.

Tous ces rôles sont décrits dans le dossier « Jeunes Officiels vers une génération responsable » à télécharger sur le site www.unss.org.

Les formations district, départemental ou académique misent en place permettent :

- La remise du diplôme pour valoriser l'investissement des jeunes. Il doit être remis à l'occasion des protocoles.
- La remise d'un bracelet violet pour les jeunes dirigeants, les vices présidents élèves et les jeunes coaches.

- La remise d'un bracelet orange pour les jeunes organisateurs, les jeunes reporters, les jeunes secouristes
- la certification doit être enregistrée sur OPUSS **au plus tard 15 jours** après la formation et la validation du Jeune Officiel.

(la 2^{ème} livraison des bracelets a eu lieu dans tous les services régionaux en juin 2014 pour l'année 2014-2015)

Lors d'une manifestation nationale :

- les jeunes dirigeants, les vice-présidents élèves et les jeunes coaches sont identifiés par un tee-shirt orange offert par la MAIF
- les jeunes organisateurs, les jeunes reporters, les jeunes secouristes sont identifiés par un tee-shirt bleu ciel offert par la MAIF
- ils recevront tous un cadeau de la part de notre partenaire lors du protocole de fin de championnat.
- Ils devront recevoir un diplôme de reconnaissance (*l'impression de ces diplômes est sous la responsabilité du service organisateur et de son collectif d'organisation*)
- la certification doit être enregistrée sur OPUSS **au plus tard 15 jours** après la formation et la validation du Jeune Officiel.

Important : les saisies doivent se faire sur OPUSS en spécifiant le rôle dès l'entrée en formation (district) y compris les vices présidents élèves.

Rappel : les jeunes organisateurs, les jeunes dirigeants, les jeunes coaches, les vices présidents élèves, les jeunes secouristes, les jeunes reporters ne peuvent prétendre à une inscription à l'option facultative EPS

III. Le financement du programme

Répartition financière

La répartition financière des aides à la formation des jeunes juges/arbitres, des jeunes organisateurs, des jeunes dirigeants, des jeunes coaches, des vice-présidents élèves, des jeunes secouristes, des jeunes reporters est basée sur une enveloppe de 125 000,00 € de la Direction Nationale et qui se décline en 4 soutiens (dotation académique, participation des meilleurs JO académiques, l'aide à la formation du pool local du championnat de France et du complément académique). La totalité des crédits alloués à chaque académie sera envoyée à chaque service régional UNSS en décembre de l'année scolaire avec information aux services départementaux. Le service régional assurera la répartition entre les services départementaux et le service régional.

1) La dotation académique : uniquement pour les JO juges/arbitres certifiés

Somme forfaitaire attribuée à chaque académie en fonction du nombre de jeunes juges ou arbitres **certifiés** départementaux, académiques, nationaux ou internationaux.

Cette somme est calculée au prorata du nombre de Jeunes Officiels certifiés en tenant compte du nombre de licenciés dans l'académie.

Somme versée en décembre 2015.

2) Les meilleurs Jeunes juges/arbitres académiques aux championnats de France

Les championnats de France UNSS nécessitent la présence des meilleurs Jeunes juges/arbitres du territoire. Leur présence permet un bon déroulement de la compétition et la valorisation de leurs investissements et de leurs compétences. S'ils ne peuvent accompagner une équipe, ils doivent être proposés par leur service régional UNSS **qui prendra en charge financièrement leur déplacement**. La Direction Nationale participera aux frais d'hébergement sur la base de 43,00 € par nuitée et par jeune juge/arbitre (50€ pour l'Ile de France, le ski, la voile, la danse et l'équitation).

Somme versée en décembre 2015.

VIGILANCE :

- L'aide apportée par la Direction Nationale (forfait journalier) sera remboursée uniquement au service organisateur du championnat de France au moyen de l'annexe 1 dûment remplie.
- Pour bénéficier des aides de la Direction Nationale, il est impératif d'inscrire les meilleurs Jeunes Officiels académiques via le lien <http://udb.unss.org/joel/joffacad> code joff. Si la procédure n'est pas respectée, le service organisateur du CF ne pourra prétendre au remboursement journalier.
- les dates butoirs d'inscription des meilleurs Jeunes Officiels académiques sont mentionnées sur les fiches sports.

Rappel :

- ce sont les membres de la CMN qui déterminent le quota des meilleurs JO académiques par activité, nécessaire au bon déroulement du championnat de France (cf fiche sport).
- dans les 15 jours qui suivent la fin du championnat de France chaque DNA en charge de l'activité et en relation avec l'organisateur doit remonter à la direction nationale auprès de la secrétaire en charge du dossier Maryline ATEK l'annexe 1 des meilleurs JO académiques présents sur la compétition (avec les noms de ces JO en pièce jointe).

3) Formation spécifique du pool local pour le championnat de France

Lors de la préparation d'un championnat de France, chaque organisateur peut proposer une formation spécifique de jeunes juges/arbitres, jeunes organisateurs, jeunes dirigeants, jeunes reporters, jeunes secouristes, jeunes coaches, vices présidents élèves. Pour la mise en place de cette formation, une dotation est allouée par la Direction Nationale qui sera versée en décembre 2015.

4) Complément financier académique : concerne les jeunes juges/arbitres, les jeunes organisateurs, les jeunes dirigeants, les jeunes reporters, les jeunes secouristes, les jeunes coaches, vice-présidents élèves **formés** du niveau départemental au niveau international. Somme versée en décembre 2015.

Ce financement permet de valoriser les services régionaux qui s'investissent dans la formation des Jeunes Officiels quelque soient les rôles proposés.

Après le calcul des 3 aides précédentes, la somme restante dans l'enveloppe globale est répartie sur toutes les académies en tenant compte du nombre de Jeunes Officiels **formés** dans l'année. Cette somme est calculée au prorata du nombre de Jeunes Officiels formés tous rôles confondus et en tenant compte du nombre de licenciés dans l'académie.

Les académies n'étant pas présentes au Challenge Jeunes Officiels MAIF de l'année ne pourront prétendre à ce complément financier.

Les actions nationales et internationales

La Direction Nationale utilise une partie budget alloué au dossier Jeunes Officiels par les actions/dépenses suivantes :

- Réunions et déplacements de la CNJO (*voir la composition en page 1*)
- Actions nationales/internationales : sélection par la Direction Nationale de Jeunes Officiels pour des événements particuliers.

Un service régional souhaitant bénéficier de cette aide ne peut y prétendre qu'après accord de la Direction Nationale et en justifiant de l'utilisation des fonds qui lui sont donnés dans les crédits d'animation (3% pour le développement du sport en Europe et dans le monde).

Toute demande de financement nationale ou internationale événementielle doit faire l'objet d'une demande préalable (avec budget prévisionnel précis) par le (la) DNA en charge de l'activité. La décision finale est soumise à avis du Directeur National de l'UNSS.

IV. Le challenge UNSS/MAIF

Le 3^{ème} challenge Jeune Officiel lycées MAIF est prévu du 31 mars 1^{er} et 02 avril 2015 à Barcelonnette/Pra Loup (académie d'Aix Marseille). Il regroupera des jeunes juges/arbitres, jeunes organisateurs, jeunes dirigeants, jeunes reporters, jeunes secouristes, jeunes coaches, vices présidents élèves.

Totalement pris en charge par la MAIF, ce challenge a lieu tous les deux ans, en alternance avec le challenge des collèges qui a été organisé l'année dernière en juin 2014.

Une fiche sport « Challenge Jeunes Officiels MAIF » est à disposition de toute la structure
Un cahier des charges pour cette organisation est également à disposition.

Nouveautés :

- Les DOM/TOM peuvent prétendre à une aide supplémentaire de 100€/personne pour l'achat des billets d'avion.
Une délégation peut être constituée de 2 DOM.
- Le remboursement des déplacements des AS au challenge JO UNSS/MAIF est adressé uniquement aux services régional ou départemental en utilisant l'annexe 3 accompagnée des factures.
- Les engagements des équipes se feront sur Opuss.

Projet 2016 :

La 10^{ème} édition du challenge Jeune Officiel collèges MAIF aura lieu en Martinique la 1^{ère} ou 2^{ème} semaine de juin 2016.

Les engagements des AS devront se faire si possibles en juin 2015.

Du fait des contraintes budgétaires et exceptionnellement pour cette 10^{ème} édition, la composition des délégations sera de 2 garçons + 2 filles + 1 accompagnateur.

V. Aide au programme de formation

Au-delà des propositions de mise en œuvre, il est important de préciser que les programmes de formation peuvent être construits en partenariat avec le Comité National Olympique et Sportif Français ou d'autres structures de formation.

En effet, fort de nos 2189 vice-présidents recensés en 2013-2014 dans la vie des AS et des 255 jeunes dirigeants, l'enjeu est de proposer par le biais des CROS/CDOS, de la Ligue de l'Enseignement et ou de l'UCPA une adaptation des formations jeunes dirigeants aux problématiques des vice-présidents élèves des AS ou des formations spécifiques valorisantes et reconnues dans le milieu associatif.

RECONDUCTION :

Aide financière possible par la mise en place d'une formation jeune officiel autre que le rôle juge/arbitre et plus particulièrement sur les rôles jeunes dirigeants et vice-présidents élèves.

Modalités :

- présentation d'un projet et de sa réalisation avec budget prévisionnel, avant le 06 février 2015 (annexe 2).
- Retour du projet réalisé : compte rendu, photos, et budget réalisé avec factures avant le 11 septembre 2015 (annexe 2).

VI. Fonctionnement général

Le DNA en charge du dossier transversal « Jeunes Officiels vers une génération responsable » met en œuvre en collaboration avec la Commission Nationale des Jeunes Officiels » les orientations politiques, les évolutions et les décisions communes à l'ensemble des activités sportives.

-Chaque DNA est en charge pour ses disciplines de la gestion des Jeunes Officiels (juges/arbitres, jeunes organisateurs, jeunes dirigeants, jeunes reporters, jeunes secouristes, jeunes coaches, vice-présidents élèves).

**LES MEILLEURS JEUNES OFFICIELS ACADEMIQUES
JUGES/ARBITRES 2014-2015
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE :**

ACADEMIE / DEPARTEMENT ORGANISATEUR (RICE) _____

DATES _____ LIEU : _____

**L'ORGANISATEUR DU CHAMPIONNAT DOIT REMETTRE IMPERATIVEMENT A CHAQUE
DNA EN CHARGE DE L'ACTIVITE L'ANNEXE 1 DUMENT REMPLIE ET CE, DANS
LES 15 JOURS SUIVANT LA FIN DU CHAMPIONNAT ACCOMPAGNEE DE LA FACTURE
LES FRAIS DE DEPLACEMENTS DOIVENT ETRE PRIS EN CHARGE PAR L'ACADEMIE QUI ENVOIE LE MEILLEUR JO**

BILAN DES MEILLEURS J.O ACADEMIQUES				
ACADEMIES QUI ENVOIENT LE JO	Nombre de J.O	Nombre de Nuits	Nombre total de nuits	Prix total (43 €/nuite)
AIX-MARSEILLE				
AMIENS				
BESANCON				
BORDEAUX				
CAEN				
CLERMONT-FERRAND				
CORSE				
CRETEIL				
DIJON				
GRENOBLE				
LILLE				
LIMOGES				
LYON				
MONTPELLIER				
NANCY/METZ				
NANTES				
NICE				
ORLEANS/TOURS				
PARIS				
POITIERS				
REIMS				
RENNES				
ROUEN				
STRASBOURG				
TOULOUSE				
VERSAILLES				
DOM/TOM				

Signature de l'organisateur du CF

Signature du DNA

PROJET DE FORMATION JEUNES DIRIGEANTS/FORMATIONS SPECIFIQUES VALORISANTES	
ACADEMIE/DEPARTEMENT DE :	

STRUCTURE PARTENAIRE (CDOS-CROS-AUTRES) _____	
DATES _____	LIEU : _____

A faire parvenir avant le **06 février 2015** auprès de maryline.attek@unss.org

PROJET DE FORMATION	
OBJECTIFS DE FORMATION	
VALORISATION DES COMPETENCES (si diplômes)	
STRUCTURES PARTENAIRES	
PUBLIC	
NOMBRE DE JOURNEES	
NOMBRE D'ELEVES	
ROLES DES ELEVES AU SEIN DE L'AS	
BUDGET DETAILLE :	
DEPENSES SUBVENTION	

A faire parvenir avant le **11 septembre 2015** auprès de maryline.attek@unss.org

BILAN DE FORMATION	
SERVICE ORGANISATEUR	
DATES DE LA FORMATION	
LIEU DU STAGE	
OBJECTIFS DE FORMATION	
VALORISATION DES COMPETENCES (si diplômes)	
STRUCTURES PARTENAIRES	
PUBLIC	
NOMBRE DE JOURNEES	
NOMBRE D'ELEVES	
REPARTITION GARCONS FILLES	
ROLES DES ELEVES AU SEIN DE L'AS	
BUDGET DETAILLE REALISE: <i>avec factures</i>	
DEPENSES SUBVENTION	
COMPTE RENDU DE FORMATION AVEC CONTENU ET PHOTOS	

ETAT DES FRAIS ENGAGES

Ce document est à retourner impérativement sous les 15 jours avec les originaux des justificatifs
à la Direction Nationale UNSS.

Mr - Mme : Prénom

Concernant l'association sportive :

Adresse Administrative : rue Code Postal Ville

Portable : courriel

SERVICE UNSS : oui - non

OBJET DU DEPLACEMENT	CHALLENGE JEUNES OFFICIELS UNSS/MAIF lycées Barcelonnette/Pra Loup (Académie Aix-Marseille) - du 31 mars au 02 avril 2015
-----------------------------	--

Moyens de transport : (recommandations)

- La priorité est donnée au transport ferroviaire en privilégiant au mieux les tarifs économiques.
- L'utilisation de la voiture (ou voire de l'avion) est soumise à une demande d'autorisation préalable auprès de la Direction Nationale UNSS.
- L'utilisation de mini bus 9 places est conseillé e dans ce déplacement (délégation de 8 personnes).

		MONTANT
▪ TRAIN: 2 ^{ème} classe - Billet Aller/Retour.....		Euros
▪ AVION.....		Euros
▪ VOITURE : Aller / Retour..... kms	Euros
▪ RATP (R.E.R. – Métro).....		Euros
▪ BUS		Euros
▪ PEAGE.....		Euros
▪ PARKING.....		Euros
▪ DIVERS.....		Euros
		Euros
		Euros
TOTAL A REMBOURSER		Euros
Remboursement à effectuer (cocher la case concernée) :		
<input type="checkbox"/> au Service Régional <input type="checkbox"/> au Service Départemental		
INTERESSE (E)	D.N.A.	SECTION ANALYTIQUE
Le : NOM : Signature	Le : NOM : GRAND Nathalie Signature	Challenge JO UNSS/MAIF